

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSIGNÉ, Sonia Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

QUE : -

Lors de la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2024, le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a adopté le règlement 04-2024, relatif à la gestion des matières résiduelles, excluant les matières visées par la collecte sélective.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 5^e jour du mois de juin 2024.



Directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Sonia Gagné, directrice générale, greffière-trésorière, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, ce 4^e jour de juin 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour de juin 2024



Directrice générale et greffière trésorière